

Collision avec une trottinette : la plainte classée sans suite

Suite à la plainte d'une conductrice de trottinette à l'encontre de l'un de ses chauffeurs, la Ville de Bordeaux avait exposé sa version des faits.

Dans un communiqué du 12 octobre 2023, la Ville avait ainsi indiqué qu'une trottinette électrique était venue percuter l'aile avant gauche d'une voiture de la mairie qui véhiculait le maire.

Le chauffeur qui avait démarré au feu vert de l'intersection juste avant la collision s'était alors arrêté pour prendre des nouvelles de la conductrice qui s'était rapidement éloignée.

Les jours suivants, cette dernière n'avait pas donné suite aux demandes d'établir un constat amiable. Elle avait en revanche porté plainte pour délit de fuite et blessures involontaires.

La jeune femme s'est d'abord vu prescrire une ITT de 10 jours. Dans le cadre de la procédure de plainte, la durée a été ramenée à 4 jours.

La plainte vient de faire l'objet d'un classement sans suite compte tenu de « la caractérisation insuffisante d'une quelconque infraction ».

Cette décision de classement sans suite corrobore la version des faits exposés par la Ville.